

**Compte-rendu de la réunion du Bureau du Conseil de Développement Territorial  
Vendredi 26 mars 2021 – 14h**

Salle de réunion de la CCAVM, 10 rue Pasteur, AVALLON

Le vendredi 26 mars 2021 à 14 heures, le bureau du Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais, s'est réuni dans la salle de réunion du Pays à AVALLON sous la présidence de Monsieur Hervé DESRUELLE.

**Date de convocation** : le 18 mars 2021

**5 membres présents** : Annick BAKRY, Jean-Marie BARBARO, Hervé DESRUELLE, Pierre MORIN et François-Xavier NAULOT.

**Équipe technique du Pays Avallonnais** : Monica FRAMBOURG.

**Secrétaire de séance** : Annick BAKRY.

Hervé DESRUELLE, Président du Conseil de Développement Territorial, souhaite la bienvenue. Le bureau étant au complet, le quorum est atteint et le Président déclare la séance ouverte. Il rappelle les points à l'ordre du jour :

- Bilan 2020
- Propositions orientations feuille de route 2021
- Propositions utilisation du budget 2021
- Règlement intérieur
- Informations et questions diverses.

**O.J N° 1 : BILAN 2020**

Un document de bilan a été rédigé et envoyé au membre du bureau. Après débat il est adopté à **l'unanimité**.

**O.J N° 2 : PROPOSITIONS ORIENTATIONS ET FEUILLE DE ROUTE 2021**

La feuille de route annuelle doit être présentée en Commission Paritaire et au Comité Syndical de Pôle. Elle doit d'abord être adoptée en assemblée plénière du CDT.

Il s'agit donc de valider une proposition afin que l'ensemble des membres puissent en prendre connaissance avant le CDT pour y apporter leur contribution.

Le Président rappelle la volonté de remettre tout à plat, faire un constat de ce qui fonctionne et ce sur quoi il y a des difficultés à travailler. Vu la situation, ce travail n'a pas pu être fait et il reste prématuré de le faire.

De plus, un nouveau projet de territoire sera étudié dans le courant de l'année. Le Président propose donc de présenter une feuille de route allégée, à compléter une fois le projet de territoire défini.

**Le bureau, après débat et amendement, approuve cette proposition de feuille de route.**

**O.J N° 3 : PROPOSITIONS UTILISATION DU BUDGET 2021**

En 2020 le budget de 15 000 € a très peu été consommé, seulement 3 800 € à cause du report des projets des associations dû à la crise sanitaire. Non consommé 11 200 €, somme qui n'a pas été reportée sur 2021.

Le budget 2021, toujours de 15 000 €, s'avère insuffisant pour aider les projets, tous dans le champ culturel, qui ont été déjà présentés au Pays (entre ceux qui ont été reportés et les nouveaux reçus en début d'année).

Actuellement il y a des demandes pour plus de 18 000 € alors que l'appel à projets n'a pas été lancé. Cela prouve la forte attente des acteurs culturels locaux et leur volonté de redémarrer une programmation sur l'année 2021. D'autres demandes sont à attendre dès la levée des restrictions pour des actions pendant l'été et l'automne.

Lors de la sélection des dossiers en CDT, il sera nécessaire de faire des choix dans le cas où tous ces dossiers seraient éligibles.

Le cas échéant, Mme Charpignon, Vice-Président CSP en charge de la culture, se propose pour argumenter auprès du CSP afin que le budget soit augmenté.

Le Président prévoit d'expliquer en assemblée plénière la situation et de proposer de ne pas lancer d'appels à projets pour 2021. En revanche un débat pourrait se tenir sur les modalités d'attribution des aides : critères, montants ...

Pour 2022, suite au projet de territoire, l'appel à projets et le règlement d'intervention pourraient aussi être revus et adaptés.

## O.J N° 4 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Actuellement la composition du CDT est régie par les Statuts du Pôle et le règlement intérieur. Il est donc nécessaire de demander une modification de l'article 8 des Statuts au CSP.

Le groupe Vie associative a préparé un document à cet effet, avec une proposition de calendrier pour intégrer de nouveaux membres socioprofessionnels.

Le Règlement Intérieur a aussi été retravaillé et il pourra être finalisé et adopté lors d'une assemblée du CDT une fois les Statuts modifiés.

Les principaux points qui seront débattus lors d'une prochaine séance plénière concernent :

- l'élection d'une partie des membres socioprofessionnels lors des Assises électives du CDT,
- le pourvoi des sièges vacants,
- la temporalité des élections par rapports aux élections du CSP,
- la prise d'effet du nouveau Règlement Intérieur.

**Le bureau, après lecture et débat, approuve les documents pour présentation et validation en assemblée plénière.**

## O.J N° 5 : INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

L'animatrice informe que la contribution sur l'**alimentation** de proximité a été adoptée par consultation écrite, avec 8 retours et 2 accusés de réception. Elle sera présentée au prochain CSP.

**Culture** : une réunion entre les référents CSP et CDT a eu lieu, voici les principales informations.

Il n'y aura pas d'appel à projets pour le cinéma plein air en 2021, les candidats non retenus en 2020 seront repêchés. On peut espérer un redémarrage en salle en septembre et une possible prolongation sur 2022 du financement LEADER.

Un bilan de la première convention CLEA (Contrat local d'éducation artistique) est en cours et une restitution est prévue à l'automne. Le CDT fera partie du Comité de Pilotage qui déterminera les nouvelles orientations de la prochaine convention.

À savoir que ni les communautés de communes, ni le Pays Avallonnais ne disposent de la compétence culture, ce qui ne légitime aucunes des actions et qui pose la question du « qui fait quoi et pourquoi ». Il paraît essentiel pour les élus du CDT que cela paraisse dans le projet de territoire, puisque la culture est partie prenante du développement du territoire et de son attractivité.

**Les membres du bureau s'accordent pour proposer en assemblée plénière que le CDT s'empare de la question et produise une contribution au CSP.**

La date de la prochaine assemblée plénière du Conseil de Développement Territorial est fixée au 12 mai 2021 à 18 heures.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures.**